

ANNEXE 1

OBJET / MOTIVATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION ET DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PROJETS A VENIR

(prévus pour 2025 pour les associations fonctionnant sur une année civile **ou** prévus sur 2024-2025 pour les associations fonctionnant sur un calendrier scolaire)

L'utilisation de cette annexe n'est pas obligatoire si les informations demandées sont présentées sous format libre.



ANNEXE 2 :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 DE L'ASSOCIATION (MODÈLE PROPOSÉ)

(du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les associations fonctionnant sur une année civile **ou**
sur la période spécifique 2024-2025 pour les associations fonctionnant sur un calendrier scolaire)

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous pouvez vous contenter de joindre une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable.

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice

Exercice : | Ou date de début : Et date de fin :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
ACHATS		VENTES DE PRODUITS, MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	
Eau, gaz, électricité	<input type="text"/>	Recettes des activités	<input type="text"/>
Fournitures d'entretien/petit équipement	<input type="text"/>	SUBVENTION D'EXPLOITATION	
Autres fournitures	<input type="text"/>	État	<input type="text"/>
Total	<input type="text"/>	Région	<input type="text"/>
SERVICES EXTÉRIEURS		Département	<input type="text"/>
Locations	<input type="text"/>	Métropole de Lyon	<input type="text"/>
Charges locatives et de copropriété	<input type="text"/>	Communes (précisez)	<input type="text"/>
Entretien et réparation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Assurances	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total	<input type="text"/>	Autres organismes publics (précisez)	<input type="text"/>
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnel extérieur à l'association	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Publicité, publications, relations publiques	<input type="text"/>	Organismes privés (précisez)	<input type="text"/>
Déplacements, missions et réceptions	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Services bancaires et assimilés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total	<input type="text"/>	Total	<input type="text"/>
IMPOTS, TAXES ET ASSIMILÉS		MÉCÉNAT, PARRAINAGE	
Impôts, taxes et assimilés	<input type="text"/>	Mécénat, parrainage (sponsoring)	<input type="text"/>
CHARGE DE PERSONNEL		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Rémunération des personnels	<input type="text"/>	Adhésions	<input type="text"/>
Charges sociales	<input type="text"/>	Cotisations	<input type="text"/>
Autres charges de personnel	<input type="text"/>	Autres	<input type="text"/>

Total	<input type="text"/>	Total	<input type="text"/>
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		PRODUITS FINANCIERS	
Redevances (droits d'auteur et de reproduction...)	<input type="text"/>	Produits financiers	<input type="text"/>
Subventions versées par l'association	<input type="text"/>	AUTRES PRODUITS	
Cotisations liées à la vie statutaire	<input type="text"/>	Autres produits	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>		
Total	<input type="text"/>		
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges financières	<input type="text"/>		
AUTRES CHARGES			
Autres charges	<input type="text"/>		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Rappel : Le montant total des charges doit être égal au montant total des produits			
VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (*)			
Contributions volontaires en nature		Montant estimé	
Personnels bénévoles		<input type="text"/>	
Mises à disposition gratuite de biens et prestations		<input type="text"/>	
Dons en nature		<input type="text"/>	
TOTAL		<input type="text"/>	

(*) Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01 prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements "hors bilan" et "au pied" du compte de résultat.

ANNEXE 3 - 1

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSOCIATION (MODÈLE PROPOSÉ)

(Compte de résultat 2024 pour les associations fonctionnant sur une année civile ou compte de résultat 2023-2024 pour les associations fonctionnant sur un calendrier scolaire)

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous pouvez vous contenter de joindre une copie de votre bilan et compte de résultat approuvés par les instances statutaires si ceux-ci sont établis en respectant la nomenclature du plan comptable.

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice

Exercice : | Ou date de début : Et date de fin :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
ACHATS		VENTES DE PRODUITS, MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	
Eau, gaz, électricité	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Recettes des activités	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Fournitures d'entretien/petit équipement	<input style="width: 100%;" type="text"/>	SUBVENTION D'EXPLOITATION	
Autres fournitures	<input style="width: 100%;" type="text"/>	État	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Total	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Région	<input style="width: 100%;" type="text"/>
SERVICES EXTÉRIEURS		Département	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Locations	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Métropole de Lyon	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Charges locatives et de copropriété	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Communes (précisez)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Entretien et réparation	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Assurances	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Autres	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Total	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Autres organismes publics (précisez)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Personnel extérieur à l'association	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Publicité, publications, relations publiques	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Organismes privés (précisez)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Déplacements, missions et réceptions	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Services bancaires et assimilés	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Autres	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Total	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Total	<input style="width: 100%;" type="text"/>
IMPOTS, TAXES ET ASSIMILÉS		MÉCÉNAT, PARRAINAGE	
Impôts, taxes et assimilés	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Mécénat, parrainage (sponsoring)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
CHARGE DE PERSONNEL		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Rémunération des personnels	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Adhésions	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Charges sociales	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Cotisations	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Autres charges de personnel	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Autres	<input style="width: 100%;" type="text"/>

Total	<input type="text"/>	Total	<input type="text"/>
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		PRODUITS FINANCIERS	
Redevances (droits d'auteur et de reproduction...)	<input type="text"/>	Produits financiers	<input type="text"/>
Subventions versées par l'association	<input type="text"/>	AUTRES PRODUITS	
Cotisations liées à la vie statutaire	<input type="text"/>	Autres produits	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>		
Total	<input type="text"/>		
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges financières	<input type="text"/>		
AUTRES CHARGES			
Autres charges	<input type="text"/>		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
PERTE		BÉNÉFICE	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Rappel : Le montant total des charges doit être égal au montant total des produits			
VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (*)			
Contributions volontaires en nature		Montant estimé	
Personnels bénévoles		<input type="text"/>	
Mises à disposition gratuite de biens et prestations		<input type="text"/>	
Dons en nature		<input type="text"/>	
TOTAL		<input type="text"/>	

(*) Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01 prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements "hors bilan" et "au pied" du compte de résultat.

ANNEXE 3 - 2**COMPTE DE RÉSULTAT - ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS**

NOM DE L'ASSOCIATION	<input type="text"/>	ANNÉE	<input type="text"/>
DATE DE DÉBUT D'EXERCICE	<input type="text"/>		
DATE DE FIN D'EXERCICE	<input type="text"/>		

L'exercice comptable, période sur laquelle sont établis les comptes, dure en principe 12 mois.

Montant de la trésorerie à la fin de l'exercice	<input type="text"/>
--	----------------------

Le montant de la trésorerie s'établit en additionnant le montant de la caisse, les soldes débiteurs ou créditeurs des comptes bancaires, des comptes sur livret ainsi que le montant des valeurs mobilières de placement à la date de fin de l'exercice.

Montant des créances à la fin de l'exercice	<input type="text"/>
--	----------------------

Le montant des créances s'établit en additionnant les factures établies par l'association pour des prestations se rattachant à l'exercice mais non encore recouvertes, les cotisations et les subventions que l'association va recevoir de manière certaine.

Montant des dettes à la fin de l'exercice	<input type="text"/>
--	----------------------

Le montant des dettes s'établit en additionnant les emprunts rattachés à l'exercice non encore remboursés, les factures occasionnées par l'activité de l'association lors de l'exercice non encore acquittées ou encaissées, les dettes sociales et fiscales.

Total des produits (<i>Ensemble des recettes de l'association rattachées à l'exercice</i>)	<input type="text"/>
dont : - Ressources propres	<input type="text"/>
- Dons, subventions privées, mécénat, parrainage	<input type="text"/>
- Subventions publiques	<input type="text"/>
...dont Sainte-Foy-lès-Lyon	<input type="text"/>

Total des charges (<i>Ensemble des dépenses de l'association rattachées à l'exercice</i>)	<input type="text"/>
--	----------------------

ANNEXE 4 - 1**FICHE THÉMATIQUE « SPORT »*****A renseigner uniquement par les associations à vocation SPORTIVE*****EFFECTIFS DES ADHÉRENTS^(*) LICENCIÉS COMPÉTITEURS / Année 2024-2025**

Catégorie	Nombre de Fidésiens		Nombre d'extérieurs		Total
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
Moins de 15 ans					
De 15 à 18 ans					
Plus de 18 ans					
Total					

EFFECTIFS DES ADHÉRENTS^(*) LICENCIÉS (NON COMPÉTITEURS) / Année 2024-2025

Catégorie	Nombre de Fidésiens		Nombre d'extérieurs		Total
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
Moins de 15 ans					
De 15 à 18 ans					
Plus de 18 ans					
Total					

EFFECTIFS DES ADHÉRENTS^(*) NON LICENCIÉS / Année 2024-2025

Catégorie	Nombre de Fidésiens		Nombre d'extérieurs		Total
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
Moins de 15 ans					
De 15 à 18 ans					
Plus de 18 ans					
Total					

TOTAL DES ADHÉRENTS^(*) / Année 2024-2025

Nombre de Fidésiens		Nombre d'extérieurs		Total
Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
<input type="text"/>				

EFFECTIF D'ENCADRANTS

Nombre de Fidésiens		Nombre d'extérieurs		Total
Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
<input type="text"/>				

AGRÉMENT DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

<input type="radio"/>	NON
<input type="radio"/>	OUI - si oui, précisez le numéro : <input type="text"/>

^(*) Adhérent : membre de l'association étant à jour dans le paiement de la cotisation.

ANNEXE 4 - 2**FICHE THÉMATIQUE « SPORT »*****A renseigner uniquement par les associations à vocation SPORTIVE*****NIVEAU D'ÉVOLUTION EN COMPÉTITION***(Indiquer ci-dessous le nombre de licenciés ayant atteint le niveau de compétition le plus élevé)*

	Nombre de licenciés
Départemental	<input type="text"/>
Régional	<input type="text"/>
National et International	<input type="text"/>
Olympique	<input type="text"/>

ENCADREMENT TECHNIQUE

Nombre d'entraîneurs titulaires d'un brevet d'État ou équivalent	<input type="text"/>
Nombre d'entraîneurs titulaires d'un brevet fédéral	<input type="text"/>
Nombre d'initiateurs / animateurs	<input type="text"/>

ANNEXE 5

FICHE THÉMATIQUE « CULTURE »

A renseigner uniquement par les associations à vocation CULTURELLE

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES / Année 2024

Types d'activités	Nombre de participants	Nombre de séances par semaine	Durée des séances	Lieu	Montant moyen de la participation demandée
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR L'ASSOCIATION AU COURS DE L'ANNÉE A VENIR

(2024 pour les associations fonctionnant sur une année civile ou 2023-2024 pour les associations fonctionnant sur un calendrier scolaire)

ANNEXE 6

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Signature :